

COMITE DE PILOTAGE

SECRETARIAT TECHNIQUE

**11^{ème} Réunion ordinaire du Comité de pilotage, Salle de réunion du
Ministère des mines et de l'énergie, le jeudi 7 février 2013**

Procès-verbal

L'an deux mil treize et le jeudi sept février, le Comité de pilotage a tenu sa 11^{ème} réunion ordinaire dans la salle de réunion du Ministère des mines et de l'énergie.

Etaient présents à cette réunion dix-sept (17) membres du Comité de pilotage ainsi que le Coordonnateur national assisté de ses collaborateurs.

A l'ouverture de la réunion à 9 heures 30 minutes, Monsieur Badawasso GNARO, Vice-président du Comité de pilotage a souhaité la bienvenue à tous les membres et a présenté les points inscrits dans le projet d'ordre du jour qui a été adopté comme suit :

1. Lecture et adoption du compte rendu de la 10^{ème} réunion ordinaire
2. Compte rendu sur l'exercice de réconciliation des revenus du secteur extractif en 2011 : Présentation et examen du projet de rapport ITIE-Togo 2011
3. Projet du programme de dissémination du 2^{ème} rapport ITIE-Togo
4. Compte rendu sur la mission du validateur de la mise en œuvre de l'ITIE au Togo
5. Divers.

1. Compte rendu de la 10^{ème} réunion ordinaire du Comité de pilotage

Le compte rendu de la 10^{ème} réunion ordinaire du Comité de pilotage tenue le lundi 24 décembre 2012 a été adopté après amendements.

2. Compte rendu sur l'exercice de réconciliation des revenus du secteur extractif en 2011 : Présentation et examen du projet de rapport ITIE-Togo 2011

Après un bref résumé du déroulement de la mission, le Coordonnateur national a donné la parole à Madame Biféï KOMBATE, Chef Cellule Collecte et Traitement des Données à l'ITIE-Togo pour procéder à une brève présentation du projet de rapport ITIE-Togo 2011.

Ce projet de rapport ITIE-Togo 2011 de 91 pages est articulé en huit (08) chapitres et neuf (09) annexes.

Pour ce deuxième rapport ITIE-Togo, toutes les sociétés extractives, administrations et entités gouvernementales retenues dans le référentiel ITIE 2011 ont soumis des formulaires de déclaration conformément aux instructions arrêtés par le Comité de Pilotage.

Les 25 sociétés retenues dans le référentiel ont soumis des formulaires de déclaration certifiés par un auditeur externe conformément aux instructions arrêtées par le Comité de pilotage à l'exception de Scantogo, Granutogo et Colas qui ont donné leur certification après l'envoi du projet de rapport par le conciliateur, mais ce sera pris en compte dans le rapport final. Pour les entités et administrations publiques retenues, seules la TdE, la CNSS et l'ARSE ont pu soumettre des formulaires de déclaration audités et certifiés par leurs Commissaires aux Comptes, les travaux de la Cour des Comptes étant encore en cours pour la certification des formulaires de déclaration des autres administrations publiques à la date de l'émission du présent rapport.

Le total des écarts positifs et négatifs entre les flux de paiements déclarés par les sociétés extractives et les organismes de l'Etat percepteurs desdits flux s'élevait au titre de l'exercice 2011 avant les travaux de réconciliation, respectivement à 1 905 482 365 FCFA et 1 941 210 601 FCFA.

A la fin des travaux de réconciliation, les écarts positifs et négatifs définitifs des flux de paiements s'élèvent, respectivement à 93 922 FCFA et (281 622) FCFA ce qui donne un écart net constaté de 187 700 FCFA.

Le total des contributions volontaires aux projets sociaux reportés par les sociétés extractives au titre de l'exercice 2011 s'élèvent à 66 749 775 FCFA. Ces contributions volontaires aux projets sociaux sont déclarées d'une manière unilatérale par les sociétés extractives et n'ont pas fait l'objet de réconciliation.

Le total des paiements infranationaux reportés unilatéralement par la Direction Générale des Impôts, au titre de l'exercice 2011, s'élèvent à 66 669 843 FCFA.

Les flux de paiements perçus de la part des sociétés minières n'ayant pas été retenus dans le périmètre de conciliation s'élèvent à 9 105 360 FCFA. Conformément aux modalités retenues par le Comité de pilotage, ces paiements ont été reportés à titre unilatérale par les administrations et entités publiques et n'ont donc pas fait l'objet de réconciliation dans le cadre du présent rapport.

Le Conciliateur a constaté un suivi des recommandations du 1^{er} rapport et a également formulé des recommandations pour ce deuxième rapport.

Après la présentation du projet de rapport, le Vice-président du Comité de pilotage, Monsieur Badawasso GNARO a donné la parole aux membres pour leurs commentaires et observations sur ce projet de rapport.

Monsieur TODZRO a souhaité que l'écart constaté dans le rapport soit exprimé en pourcentage. Monsieur ATTITSO quant à lui a voulu savoir les raisons de la baisse de l'écart par rapport à l'écart constaté dans le 1^{er} rapport et si les constatations du 2^{ème} rapport peuvent impacter sur la validation du processus ITIE au Togo. Pour Monsieur AKAPOVI, on remarque que des montants ne faisant pas partie de l'exercice 2011 sont reportés par certaines entités dans le rapport. Monsieur TAKPA a proposé que les détails des contributions volontaires payées par la SNPT soient mis dans le rapport final.

Toutes ces différentes questions ont eu des réponses de la part du Coordonnateur national.

Le Vice-président Monsieur Badawasso GNARO quant à lui a suggéré la mise sur pied d'un mécanisme de suivi des recommandations du rapport dont fera partie la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

L'heure étant un peu avancée, le Vice-président a mis sur pied une commission composée de Monsieur TAKPA, l'Honorable AMEGNONAN et Monsieur DOKOE pour examiner minutieusement le projet de rapport avec le Coordonnateur national et ses collaborateurs afin de formuler des observations à envoyer au conciliateur pour la finalisation du rapport.

3. Projet du programme de dissémination du 2^{ème} rapport ITIE-Togo

Le rapport ITIE-Togo 2011, après sa finalisation, fera l'objet de publication et de dissémination sur toute l'étendue du territoire national. La dissémination de ce deuxième rapport ITIE-Togo débutera le 05 mars 2013 par une conférence de presse à Lomé suivie d'un concert de chant et d'un théâtre sur le rapport. Du 07 au 13 mars 2013, la dissémination aura lieu dans les cinq régions administratives puis du 14 au 23 mars 2013 dans les localités minières. Cette dissémination prendra fin le 26 mars 2013 par une conférence-débat. Elle sera suivie à Lomé au Centre Agora Senghor de concert de lancement du débat national sur le rapport ITIE. La particularité de cette dissémination est qu'on a prévu une communication adaptée à la base afin de toucher non seulement les intellectuels mais aussi les communautés à la base par le canal des concerts de chants comme véhicule du message contenu dans le 2^{ème} rapport ITIE-Togo. Il est aussi prévu que la société civile fasse la dissémination dans toutes les régions.

Sur ce point, Monsieur TAKPA a voulu savoir si cette nouvelle formule adoptée pour la dissémination permettra vraiment d'avoir des débats autour du rapport. Pour cela, il a suggéré qu'on garde l'ancienne formule pour les régions administratives et la nouvelle formule pour les localités minières. Le Coordonnateur a répondu que la population est mélangée aussi bien dans les localités minières que dans les régions administratives donc avec les concerts de chants toutes les couches seront atteintes. Monsieur AKAPOVI a aussi voulu savoir l'intérêt des visites de sites lors de la dissémination. Comme réponse, le Coordonnateur a expliqué que les visites de sites font partie des activités de la mise en œuvre du processus ITIE et la période de dissémination est également propice pour les effectuer.

4. Compte rendu sur la mission du validateur de la mise en œuvre de l'ITIE au Togo

La mission du validateur a débuté depuis le 18 janvier 2013 et tous les documents lui sont envoyés pour commencer le travail. La signature du contrat est en cours. Du 19 au 23 février 2013, le validateur fera une visite de terrain au cours de laquelle il aura à visiter entre autres les anciens et les nouveaux membres du Conseil national de supervision et du Comité de pilotage, les entités déclarantes, la société civile, les diplomates. Le calendrier de sa mission est élaboré en accord avec le Secrétariat international. Sa mission se termine le 17 avril 2013 par la publication du rapport de validation.

5. Divers.

Dans les divers, le Coordonnateur national a dit avoir envoyé le projet de rapport ITIE-Togo 2011 à toutes les entités déclarantes afin de recueillir leurs observations à envoyer au conciliateur qui en tiendra compte pour la finalisation du rapport.

L'honorable AMEGNONAN a proposé que les contributions des entreprises soient détaillées dans le budget de l'Etat.

Pour la participation à la 6^{ème} conférence mondiale, le Coordonnateur national a demandé aux membres du Comité qui y participeront de s'inscrire sur le site de l'ITIE internationale en attendant l'envoi de la documentation sur les demandes de visas.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisé, la réunion a été clôturée à 13 heures.

Adopté à Lomé, le 19 FEV 2013
Pour le Comité de Pilotage
Séance ordinaire du 07/02/2013

Le Coordonnateur national

le Vice-président du Comité de pilotage



Didier Kokou AGBEMADON



Badawasso GNARO